



COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° D-2024-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **5 du mois d'avril**, à 21 heures, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

Membres présents : M. Gilbert DUBLANC, M. Éric POCHELU, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Julien TOCOUA, M. Olivier LUCU, Mme Maïder OTHEGUY, M. Arnaud MAINTENU, M. Daniel AMESTOY, M. Thomas ELISSONDO, M. Bernard LARRAMENDY, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Sylvain SALLABERRY, M. Dominique MARIAN

Membre excusé : M. Pascal MOUSTIRATS

Membre absent : Mme Eugénie LACAZE

Secrétaire de séance : M. Sylvain SALLABERRY

Date et affichage de la convocation	25/01/2024
Date d'affichage de la délibération	07/02/2024

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Suffrages exprimés	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU CCAS

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération du 7 décembre 2023, le Conseil municipal a décidé de **dissoudre le CCAS de la Commune au 31 décembre 2023**.

Le compte de gestion et le compte administratif 2023 du CCAS font ressortir un **résultat excédentaire de fonctionnement de 1 632,11 € pour l'année 2023**.

Soit un **excédent de fonctionnement cumulé de 2 035,07 €**.

Le Maire demande aux conseillers de bien vouloir prononcer l'affectation du résultat de l'exercice budgétaire du CCAS pour l'année 2023 sur le budget primitif de la Commune.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE la reprise et l'affectation du résultat excédentaire du CCAS sur le budget de la Commune :
Section de fonctionnement : compte 002 : 2 035,07 €

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à Beyrie-sur-Joyeuse.
Au registre ont signé le Maire et le secrétaire. Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire, Gilbert DUBLANC



Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le

ID : 064-216401208-20240405-D202415-DE

